

Informations de base	
2019/2794(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Points de recharge pour les véhicules à moteur de catégorie L, l'alimentation électrique à quai des bateaux de la navigation intérieure, l'alimentation en hydrogène pour le transport routier et l'alimentation en gaz naturel pour le transport routier et par voie d'eau. Complétant 2013/0012(COD) Subject 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.60.02 Industrie pétrolière, carburants	

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2019)05960	13/08/2019	
Document annexé à la procédure	C(2019)7152	02/10/2019	